



SUD, L'ANTI-STRESS ?

Nos tracts ont toujours eu deux vocations : informer et faire sourire. De nombreux sujets sont difficiles, SUD les aborde pourtant tous.

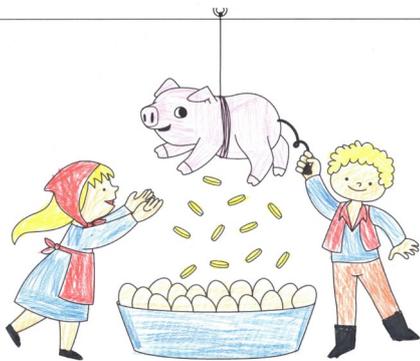
La Direction ayant une légère tendance à la crispation, à la nervosité et à être taciturne, SUD lui dédie ce tract réalisé avec des dessins à vertu sophrologique.

Cadhoc NOËL 2024 : Après une Commission Activités Sociales spécifique au budget, le Comité Social et Économique (CSE) a voté à l'unanimité pour la distribution de 193 € de bons d'achat de Noël.

SUD rappelle que les dates de distribution sont encadrées et ne peuvent pas être avancées davantage (clôture des demandes le 27 décembre).

Souhaité par les ouvriers droit, les Chèques Cadhoc 2024 seront dématérialisés via une carte UP ONE*.

*la carte peut être dématérialisée ou physique (à conserver durant les 4 ans de validité)



Plafonnement subvention CSE : SUD a proposé de plafonner à 4000 € annuels par ouvrier droit les subventions du CSE (soit 8000 € pour un couple d'ouvriers droit) hors bons d'achat d'été / de Noël et hors dons accordés lors de situations d'entraide et d'urgence.

Le CSE a voté CONTRE notre proposition.

Cette proposition aurait permis d'améliorer l'équité dans la distribution de la dotation en faisant économiser 110.000 € / an en impactant moins de 2% des ouvriers droit (80 personnes sur 4400 ouvriers droit) .

SUD continuera d'assumer ses propositions visant à rendre le CSE plus équitable et à en assurer le niveau de prestation.

Négociation Horaire Normal : En 2021, la Direction a essayé de dénoncer l'accord 35H de notre établissement en proposant des horaires variables (HV) avec l'exigence d'une base hebdomadaire réduite de 40 à 38H. #pertedacquis

Elle promettait alors que la suppression des RTT s'accompagnerait d'une possibilité de récupérer des demi-journées...sauf impératifs de service ou pour respecter les besoins et l'organisation du service (exemples de la maintenance et de la radioprotection pour la gestion des manips). En clair, se servir des horaires variables pour supprimer en grande partie les heures supplémentaires (HS) et qu'il n'y ait plus de salariés au forfait (dont les HS passeraient dans l'HV).

Afin de faire passer cette perte d'acquis, la Direction proposait également une prime incitative. #unpeulouche

SUD se refuse à être le perroquet de la Direction en copiant son accord déjà refusé en 2021 ! Il n'y a ni flexibilité ni attractivité sur un accord de mise en cage.

SUD propose d'améliorer le système actuel (base de 40H) sans supprimer de RTT en :

- Élargissant la tolérance du système actuel à 55 min au lieu des 15 min actuelles (soit 7H00 à 8H50 et 15H45 à 17H35),
- Mettant en place les badgeuses aux entrées du site,
- Augmentant le nombre de RTT sécables à 4 (au lieu d'un maximum de 2 pour un salarié en HN),
- Gravant dans le marbre que les heures effectuées avant 7H55 et après 16H40 sont toutes comptabilisées.

En 2021, la Direction avait refusé la proposition SUD consistant à ce que tous les salariés en HN, y compris les nouveaux arrivants, aient le choix chaque année entre le système actuel (amendé de nos propositions) et son projet de nouveau système.

Pourquoi refusait-elle la possibilité aux salariés HN de choisir chaque année comme peuvent le faire les salariés 5x8 avec les options RJF ?



Contactez-nous au 06.03.17.05.15 ou au 06.75.38.74.79 ou via sud.anc.lahague@gmail.com